



COMMUNE DE SAILHAN

PROCÈS VERBAL

Acquisition d'un bien sans maître

La parcelle cadastrée section A n°368 située au chemin du Pi et appartenant à Madame Burgalat Louise née le 29 janvier 1891 à Sailhan et décédée le 13 juin 1961 à Rabastens de Bigorre est actuellement en état de friches.

Le conseil municipal réuni en séance du 13 juin 2019 délibération n° 2019-17 décide de lancer une procédure d'acquisition de cette parcelle considérée comme bien sans maître.

Monsieur le Maire prend contact avec l'Office Notarial de La Barthe de Neste, le service des impôts fonciers, le service des hypothèques et le fichier central des dispositions des dernières volontés (ADSN). Personne n'a interrogé les différents fichiers et il n'existe pas de testament.

Le 14 septembre 2021 le conseil municipal par la délibération n° 2021-28 autorise Monsieur Le Maire a constaté l'appropriation de plein droit du bien sans maître.

A Sailhan, le 15 septembre 2021

Le Maire

Didier BRUN

